



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 29 juillet 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** concernant **l'impact des inondations sur les infrastructures d'eau.**

Suite aux fortes précipitations mi-juillet 2021, de nombreuses localités au Luxembourg ont été frappées par des inondations à grande échelle, y compris des endroits rarement voire jamais inondés. La montée des eaux a impacté certains ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable, ayant provoqué des contaminations de captages d'eau potable. Au niveau de l'assainissement, plusieurs stations d'épuration des eaux usées ont été submergées d'eau, ayant subi d'importants dégâts.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes :

- 1. Comment les stations d'épuration ont-elles été affectées par les fortes précipitations ainsi que les inondations précitées ? Quels dégâts ont été constatés au niveau des stations respectives ?**
- 2. Dans quelle mesure les fortes précipitations ont-elles provoqué des déversements d'eaux usées dans des cours d'eau ? Le cas échéant, quelles étaient les raisons et les conséquences des déversements ?**
- 3. Quelles contaminations ont pu être constatées au niveau des différents captages ou des réseaux d'eau potable suite aux précipitations et/ou inondations? Quelles ont été les conséquences des éventuelles contaminations, et quelles mesures ont été prises par la suite ?**

4. De manière générale, quelles sont les mesures en place pour protéger les stations d'épuration, les infrastructures d'eau potable, les systèmes de canalisation et de rétention d'eau pluviale d'inondations ou d'événements météorologiques extrêmes ? Madame la Ministre estime-elle que des adaptations seront nécessaires afin d'augmenter la protection de ces infrastructures ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Benoy', written over a horizontal line.

François Benoy
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 14 septembre 2021

Service central de législation

Monsieur Marc Hansen

Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire n°4766 – Réponse

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°4766 tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Carole Dieschbourg

Réponse de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°4766 du 29 juillet 2021 de l'honorable député Monsieur François Benoy relative à l'impact des inondations sur les infrastructures d'eau

Suite aux fortes précipitations mi-juillet 2021, de nombreuses localités au Luxembourg ont été frappées par des inondations à grande échelle, y compris des endroits rarement voire jamais inondés. La montée des eaux a impacté certains ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable, ayant provoqué des contaminations de captages d'eau potable. Au niveau de l'assainissement, plusieurs stations d'épuration des eaux usées ont été submergées d'eau, ayant subi d'importants dégâts.

1. Comment les stations d'épuration sont-elles été affectées par les fortes précipitations ainsi que les inondations précitées ? Quels dégâts ont été constatés au niveau des stations respectives ?

Au Luxembourg 4 stations d'épurations ont été impactées de façon significative lors des inondations du 14 et 15 juillet. Ces dégâts montrent également l'envergure des inondations vécues, car typiquement les stations d'épuration à fortiori construites à proximité des cours d'eau, sont planifiées et construites pour résister à une crue centennale.

Une partie de la station d'épuration de Bettembourg (exploitée par le STEP) a été inondée et des coupures de courant ont eu lieu. Le traitement des eaux usées était arrêté et impacté pendant quelques heures seulement dans la nuit du 14 au 15 juillet. Le stock de pièces détachées et de rechange a été inondé, résultant probablement dans une perte totale des pièces.

La station d'épuration d'Echternach (exploitée par le SIDEST) a été complètement inondée, et la grande majorité des installations électriques, techniques et électromécaniques a été détruite. Suite aux efforts et travaux impressionnants du syndicat, une reprise du traitement mécanique des eaux usées a eu lieu le 17 juillet et à l'aide de compresseurs mobiles, le traitement biologique a pu être rétabli de manière provisoire en date du 20 juillet.

Les stations d'épurations de Rosport et Moersdorf (exploitées par la Verbandsgemeinde Trier-Land) ont également été complètement inondées et une grande partie des installations électriques, techniques et électromécaniques a été détruite. Grâce à l'engagement impressionnant du syndicat, les deux stations d'épurations sont de nouveaux capables de traiter de manière provisoire les eaux usées et ceci mécaniquement et biologiquement depuis le 17 juillet pour la station de Rosport et 23 juillet pour la station de Moersdorf.

Des interventions dans les semaines et mois à venir seront nécessaires afin de remplacer les installations provisoires ainsi que le nettoyage de certains bassins dans lesquels des boues et sédiments se sont déposés lors des inondations.

2. Dans quelle mesure les fortes précipitations sont-elles provoquées des déversements d'eaux dans des cours d'eau ? Le cas échéant, quelles étaient les raisons et les conséquences des déversements ?

Vu que le Luxembourg est majoritairement assaini en système mixte (donc un réseau de canalisations unique recueillant les eaux pluviales et les eaux usées), des ouvrages de déversement (bassin d'orage et déversoirs d'orage) sont installés sur le réseau afin de limiter la quantité d'eaux mixtes déversées vers les stations d'épuration et de protéger le réseau et ses installations en cas de fortes pluies. Ces ouvrages ont évidemment aussi déversé des eaux mixtes, les jours avant et les jours des inondations dues aux fortes pluies.

Des prélèvements n'ont pas pu être réalisés ni sur les stations d'épuration ni dans les cours d'eau récepteurs pendant les inondations pour des raisons de sécurité ainsi que pour des raisons d'inaccessibilité. A cela s'ajoute qu'il aurait été impossible de déterminer la source de pollution exacte, vu les débordements des réseaux d'assainissement du système mixte ainsi que des déversements résultants des inondations de caves, égouts et autres bâtiments.

3. Quelles contaminations ont pu être constatées au niveau des différents captages ou des réseaux d'eau potable suite aux précipitations et/ou inondations ? Quelles ont été les conséquences des éventuelles contaminations, et quelles mesures ont été prises par la suite?

Suite aux fortes pluies et aux inondations, certaines communes étaient confrontées à des contaminations microbiologiques de l'eau potable.

Les principales raisons de ces contaminations étaient des infiltrations d'eaux de surface dans les ouvrages, l'inondation d'ouvrages et la défaillance de stations de traitement.

Dès le matin du 15 juillet 2021, une task force contaminations eaux potables constituée de collaborateurs de la Division des eaux souterraines et des eaux potables ainsi que du laboratoire de l'AGE, s'est réunie pour faire le point de la situation et s'organiser pour identifier des problèmes potentiels et soutenir les communes sinistrées. Ainsi, une communication par mail a été adressée à l'ensemble des fournisseurs d'eau (communes et syndicats). En parallèle, les communes disposant de ressources vulnérables ont été contactées directement par téléphone, sans délai. En concertation avec les communes concernées, les analyses et mesures à effectuer ont été décidées.

Parmi ces mesures comptent :

- La mise hors service des ressources impactées et l'alimentation par d'autres ressources dans la mesure du possible
- Le nettoyage des ouvrages concernés
- La purge des réseaux contaminés
- La mise en place de chloration et le dosage de chlore adapté à la situation
- Le renforcement du suivi analytique avec la prise d'échantillons d'eau en différents points du réseau. Le laboratoire de l'AGE a pour cela assuré une permanence durant le weekend pour la réalisation des analyses.
- Des consignes de restrictions de consommation d'eau (faire bouillir l'eau) voire des interdictions de consommation d'eau ont été instaurées dans certaines communes.

Ces interdictions étaient décidées soit par précaution en présence d'une eau trouble, soit en cas de contamination avérée. Les communes les plus concernées au niveau de la qualité de l'eau potable étaient Beaufort, Lintgen et Bissen pour lesquelles une interdiction de consommation a dû être maintenue pendant plusieurs jours.

Au niveau des syndicats intercommunaux, le SEBES a mis en service une étape de préfiltration, augmenté la capacité de traitement, effectué un contrôle des infrastructures potentiellement endommagées par les crues et réalisé des analyses supplémentaires afin de pouvoir assurer la qualité de l'eau distribué.

L'AGE était également en contact avec les services de la Santé, qui ont averti les médecins généralistes de veiller à la présence de clusters de gastroentérites. Aucun cluster n'a été rapporté à ce jour.

4. De manière générale, quelles sont les mesures en place pour protéger les stations d'épuration, les infrastructures d'eau potable, les systèmes de canalisation et de rétention d'eau pluviale d'inondations ou d'évènements météorologiques extrêmes ? Madame la Ministre estime-t-elle que des adaptations seront nécessaires afin d'augmenter la protection de ces infrastructures ?

Afin de garantir une eau potable en cas de sinistre, le MECDD et l'AGE encouragent et cofinancent des projets de collaborations régionales en vue d'une augmentation de la sécurité d'approvisionnement en eau potable. Ainsi, des ressources vulnérables peuvent être temporairement mises hors service en cas de sinistre tout en garantissant l'approvisionnement en eau potable de la commune via d'autres raccords.

Comme mentionné à la question 1, les stations d'épuration sont planifiées et construites pour résister à une crue centennale (mise en hauteur des installations techniques et bassins biologiques, pompes vides caves, etc.). De plus, des mesures de protection sont déjà présentes et planifiées dans chaque projet. Il s'agit notamment de la mise en place dans les zones à risque d'inondations de clapet antiretour sur les déversoirs et des couvercles de regard étanches afin d'éviter l'apport d'eaux externes vers le système de canalisations lors des inondations des cours d'eau. Si les crues dépassent néanmoins cette hauteur de protection planifiée, des dégâts sont évidemment possibles, comme cela a eu lieu lors des inondations du 14 et 15 juillet. Vu qu'une station d'épuration doit forcément être située à proximité d'un cours d'eau, une protection absolue face aux inondations ne peut donc pas être garantie. Or, comme il est malheureusement à prévoir que ce genre d'évènements puissent avoir lieu plus régulièrement en raison des effets du changement climatique, il est important d'adapter nos infrastructures pour réduire le plus possible le risque auquel ces infrastructures sont exposées.